

Formation Intervention socio-psychologique

- Directions d'entreprises
- Toute personne exposée à un stress professionnel important
- Tout salarié susceptible d'avoir à gérer une crise dans le milieu professionnel
- Tout responsable susceptible de gérer des personnes en détresse psychologique dans le milieu professionnel



INFORMATIONS PRATIQUES

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de détecter une personne en souffrance psychique et de connaître les moyens de prise en charge individuelles et collectives ainsi que de connaître les principes de gestion d'une crise suite à un événement traumatisant.

SUPPORT / MATÉRIEL

RÉGLEMENTATION

Article L 4121-1 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

VALIDATION

Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation

Plan de formation

✓ **CONTENU:**

- La définition du stress
- Les manifestation du stress
- L'expression de la souffrance psychique
- Les facteurs du stress
- Les conséquences du stress
- Le choc Psycho traumatique
- La gestion du traumatisme psychologique
- La gestion de crise

✓ **EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT:**

- Feuille d'émargement
- Attestation de suivi
- Evaluation de la formation par les stagiaires (questionnaire)

✓ **METHODES PEDAGOGIQUES:**

- Basée sur études de cas, exposés interactifs et l'étude du vécu ou d'exemples

✓ **MODALITES D'ENCADREMENT:**

- Formateur en premier secours socio-psychologiques et/ou psychologue ou infirmier spécialiste dans ce domaine

